

## SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

**Présents :** MM M<sup>mes</sup> Alaux, Albaladejo, Blanc, Bressand, de Munter, Descamps, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Granziera, Gotti, Grimal, Guillemillot, Millerand, Pezzot, Saez, Sébastianelli.

**Excusés :** Mme TRAPIED ayant donné pouvoir à M. SEBASTIANELLI  
Mme PAPIN ayant donné pouvoir à Mme DE MUNTER  
M. ZANCHETTA ayant donné pouvoir Mme GONZALEZ  
M. VINTILLAS ayant donné pouvoir à Mme ALAUX  
M. ANSELME ayant donné pouvoir à Mme GOTTI  
Mme CARSI ayant donné pouvoir à M. MILLERAND

### 1 – P L U recours au tribunal administratif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une observation du contrôle de légalité, concernant la création d'un STECAL, a généré un recours contentieux de la Préfecture devant le Tribunal administratif et qu'une famille a engagé un recours gracieux devant le Tribunal Administratif pour des terrains reclassés en zone agricole.

Il précise aussi qu'une erreur du bureau d'étude, concernant des terrains classés en zone boisée, sera rectifiée lors d'une prochaine révision du PLU.

### 2 – Projet de Schéma de coopération intercommunale de Haute-Garonne

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la mise en œuvre de schémas départementaux de coopération intercommunale : SDCI. La Préfecture de la Haute-Garonne a envoyé à toutes les collectivités concernées un projet de schéma, pour avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de schéma de coopération intercommunale de la Haute-Garonne.

### 3 - Travaux d'urbanisation : inscription au programme travaux 2016 du Conseil départemental pour la réalisation d'un piétonnier le long de la RD 77 : avenue Bellevue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au programme trottoir hors agglomération en 2016 la RD 77 avenue Bellevue : depuis le giratoire du rond-point des 4 coins RD77 / RD77F à l'avenue de Castelmaurou, en direction de Castelmaurou (sur 950 m environ), pour un montant estimatif de 296 568.00 € HT. Il charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil départementales de la Haute-Garonne et l'autorise à signer la convention pour la réalisation des travaux dans les emprises routières départementales

### 4 - Attribution d'indemnité au Trésorier payeur général

Le Conseil municipal, à 21 voix pour et 2 abstentions accorde l'indemnité de conseil au trésorier payeur général au taux de 100 % par an.

### 5 – Modification de l'attribution de compensation liée à la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou exerçant la compétence enfance, le coût de la réforme des rythmes scolaires a été intégralement supporté par la communauté de communes.

Pour compenser les efforts financiers liés à la mise en œuvre de cette réforme, l'Etat a prévu le versement d'une aide forfaitaire aux Communes possédant un groupe scolaire de 50€ par enfant, ce qui représente pour la commune 12700€ pour l'année scolaire 2014/2015.

Le nouveau montant de l'attribution de compensation pour notre commune sera donc de:

Attribution de Compensation 2014	Fonds d'amorçage 2014/2014	Attribution de Compensation 2015
72 606 euros	12 700 euros	59 906 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de l'attribution de compensation pour cette année 2015

## **6 –Participation employeur à la garantie maintien de salaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'heure actuelle, la mairie verse à chaque employé une participation de 5 euros par agent et par mois, concernant l'option garantie maintien de salaire. Etant donné l'augmentation de cette cotisation, il propose de l'augmenter et de la passer à 20 euros. Cette demande étant soumise à l'avis du Comité Technique du CDG31 (Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale), elle sera soumise à délibération après réception de cet avis.